

COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 15 mai 2018, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M. MEUNIER – M^{me} GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT et M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M^{me} JAYAT – M. MAIRAL – M^{me} FINAT – M^{me} GUILLET – M. BACOT – M. JOURDAIN – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M^{me} BRADEL (Conseillers municipaux).

Absents représentés : M^{me} SABATIER, M. BLANCHET, M^{elle} ARNOUX,

Absents : M^{me} BOUILLON, M^{me} HORIOT et M. CHAPELLE
M^{me} GUILLET a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du 27 mars 2018 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ VOIRIE 2018 : requalification de la rue de Vichy

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie 2018 de la rue de Vichy, le Maire présente **le résultat de l'ouverture des plis** reçus (4 plis pour le lot 1 et 3 plis pour le lot 2), suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 23 avril 2018 :

TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES Lot n°1 : Terrassement - Voirie			
N° du registre	CANDIDATS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1	EIFFAGE TP	479 293,90	575 152,68
2	COLAS	494 722,21	593 666,65
3	EUROVIA	586 911,81	704 294,17
4	SIORAT	585 945,50	703 134,60

TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES Lot n°2 : Béton bouchardé – Espaces Verts			
N° du registre	CANDIDATS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1	ID VERDE	207 355,10	248 826,12
2	LANTANA / LTA	238 839,00	286 606,80
3	COLAS	213 649,80	256 379,76

Après avoir analysée l'offre reçue, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise **EIFFAGE-TP** pour le lot°1 et l'entreprise **ID VERDE** pour le lot n°2 qui, selon les

critères préalablement définis dans l'avis, sont les mieux placées ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

2/ PERSONNEL : création d'un poste d'attaché territorial

Dans le cadre d'un renforcement du service administratif, Monsieur le Maire expose les motifs de création d'un poste d'attaché (catégorie A) au service administratif détaché à la fonction de DGS :

- depuis quelques années la Commune se développe et a programmé de grands projets tels la création de centre-bourg et du lotissement Les Roussilles ;
- nous sommes la 5^{ème} commune de l'intercommunalité qui en compte 39 ;
- notre collaboration à l'intercommunalité demande maintenant une expertise de haut niveau car les procédures et les dossiers deviennent de plus en plus complexes et pointues.
- enfin, une commune de plus de 2000 habitants doit avoir un poste d'attaché (cadre A).

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à la majorité (3 votes contre : Messieurs MEUNIER et JOURDAIN, et M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER), cette création de poste et par conséquent la modification du tableau des effectifs.

3/ REVALORISATION DU PATRIMOINE : création d'un poste de chargé de mission

Dans le cadre du projet de revalorisation du patrimoine de plusieurs collectivités, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de chargé de mission de 2 ans, rémunéré par les communes suivantes : les 2 Creuzier, Saint-Germain-des-Fossés, Charmeil, Vichy et peut-être Billy. Le projet de revalorisation pourrait être financé par l'Europe (fonds Leader) à hauteur de 80%, et les 20% restant par ces communes concernées. LEADER signifie "Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale". Il s'agit d'un programme d'initiatives communautaires en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire. Elle vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de développement.

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

4/ ALSH

Lors de sa séance du 30 janvier dernier, le CM avait décidé de maintenir la semaine scolaire de 4,5 jours et de supprimer les TAPS à compter de septembre 2018. Une fois transmis ces décisions, l'Académie nous a informé que celles-ci étaient incompatibles : le maintien de la semaine de 4,5 jours entraînait automatiquement celui des TAPS, et donc du PEDT qui nous permet de percevoir jusqu'en 2019 la participation financière du fonds d'amorçage (50€ par élève). Par conséquent, le Maire propose de rétablir les TAPS : accord unanime des membres du CM.

5/ NETTOYAGE DE TERRAIN

Un arrêté municipal (n°2017/176 du 11 septembre 2017) autorise le Maire à faire exécuter des travaux d'office de débroussaillage et d'échardonnage, et de recouvrer par la Trésorerie de Bellerive-sur-Allier les frais engagés par la Commune.

Considérant les mises en demeure de nettoyage adressées à Madame Jocelyne FRADET, née BOUDIN, pour ses parcelles cadastrées AK 268-269 situées rue de Crépin, restées sans réponse ; le Maire propose de lui adresser un titre de recette d'un montant de 274,80€ correspondant aux frais de nettoyage effectué par la SARL Unipersonnelle Natureco Paysage (facture n°47 du 01/03/2018).

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

6/ JURY D'ASSISES :

Numéro de la Liste électorale	NOM / Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
52	AUBIJOUX/TULOUP Sandrine	45, rue de la Viala	12/01/1968 à ISSY-LES-MOULINEAUX (92)
1156	GALLIANO Mireille	5, rue de Laudemarière	15/01/1959 à CUSSET
94	BANDON Michel	8, rue de Vignolles	12/01/1964 à LANGOGNE (48)
514	CHAMIOT/GRANJON Jeanne	30, rue de la Corre	20/02/1932 à SAINT-RÉMY (73)
1123	FOURTOY Jacques	1 A, rue de Morvan	15/05/1957 à CRÉTEIL (75)
2157	PORTEPERRUQUE Daniel	9, rue de Vignolles	14/07/1964 à VICHY
2640	VISSAC/PARIS Marie Josèphe	8, rue des Acacias	16/11/1937 à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES
1584	LAPANDERIE Gérard	10, rue du Clos Dallon	07/12/1948 à VICHY
405	BRENOL/JULIEN Marie-Laure	28, rue de Cusset	18/07/1957 à VICHY
2642	VIVIER/NIGON Sylvie	15 A, rue des Fleurs	20/06/1962 à RIOM (63)

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la remarque de Mme FINAT à propos des jeux de Laudemarière, un vote sur le choix du lieu d'implantation de ceux-ci est effectué. La majorité des membres présents confirme le lieu de la rue de Laudemarière (3 votes contre : M. CROUZIER, Mmes FINAT et GRINCOURT-SCHLUMBERGER).

Séance levée à 20h40.